

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Lens

Canton de Carvin

**DECISION N° 110/2025**

**Prise en vertu d'une délégation donnée  
par le conseil municipal**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020/15 du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'alinéa 5 l'autorisant, au nom de la commune, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Considérant la proposition de la Ville pour la mise en place d'une convention pour l'occupation de l'aile gauche du rez-de-chaussée du bâtiment Etienne Pruvost au profit de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille,
- 

**DECIDE :**

**Article 1** : de signer la convention pour l'occupation de l'aile gauche du rez-de-chaussée du bâtiment Etienne Pruvost au profit de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2025 pour une durée de six ans soit jusqu'au 31 Août 2031.

**Article 2** : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 3** : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille

LIBERCOURT, le 24 juillet 2025

Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ  
Signé électroniquement



Monsieur le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20250724-D-110-2025-AU  
Date de télétransmission : 24/07/2025  
Date de réception préfecture : 24/07/2025